

## Restauration Ecole

### Régime Externe – Demi-Pensionnaire

Chaque élève a une carte scolaire lui donnant accès à la salle de restaurant. Cette carte lui est remise chaque jour dans sa classe en fin de matinée et nous permet d'enregistrer son repas (pour les maternelles, l'assistante maternelle passe les cartes).

Les élèves qui souhaitent déjeuner **régulièrement** peuvent bénéficier d'un **forfait annuel** de demi-pension pour 2, 3 ou 4 repas par semaine (les jours choisis sont fixes pour toute l'année scolaire). Le montant de cet abonnement sera porté sur votre facture. Les tarifs sont indiqués au §9 du règlement financier ([www.stv-chaville.fr](http://www.stv-chaville.fr)).

Les parents souhaitant que leur enfant déjeune **occasionnellement** peuvent payer en ligne sur le site « Ecole Directe » afin d'alimenter leur carte qui fonctionne comme un porte-monnaie (cf. §10 du règlement financier) ou déposer un chèque à l'accueil **dans une enveloppe**, en mentionnant le nom et prénom de l'élève, (possibilité d'établir un chèque par famille en indiquant le nom, prénom et le montant attribué à chaque enfant).

Les parents ont connaissance du solde de leur enfant sur le site « Ecole Directe » ou peuvent le demander par mail à [e.bracchi@stv-chaville.fr](mailto:e.bracchi@stv-chaville.fr). Si les parents de l'élève oublient de « créditer » la carte, ils seront avertis et seront invités à régulariser la situation au plus vite.

Il est préférable de créditer sa carte avec un nombre raisonnable de repas.  
Les soldes sont reportés d'une année sur l'autre (le débit comme le crédit).

✂.....

Inscription Restauration Ecole 2020/ 2021

***Ce document est à remettre au professeur de votre enfant le jour de la rentrée***

Nom :..... Prénom :..... Classe :.....

**S'inscrit à la ½ pension** (déjeunera soit 2 ou 3 ou 4 jours par semaine) dans ce cas, le coût est porté sur la facture.

Indiquer les jours choisis (**non modulable et valable pour toute l'année scolaire**) :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

**Déjeunera occasionnellement** et alimente son porte-monnaie via le site « Ecole Directe » (ou dépôt d'un chèque à l'accueil à l'ordre de « OGEC Saint-Thomas de Villeneuve »).

**Ne déjeunera pas à Saint-Thomas de Villeneuve.**

J'atteste avoir pris connaissance du fonctionnement de la restauration et du règlement financier §9, §10, §11.

Date et signature des parents :

**Ogéc Saint-Thomas de Villeneuve**

1646 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville

☎ 01 41 15 95 15 - ☎ 01 47 50 81 33 - ✉ [sec.primaire@stv-chaville.fr](mailto:sec.primaire@stv-chaville.fr) - 🌐 [www.stv-chaville.fr](http://www.stv-chaville.fr)